

APPEL À CANDIDATURE 2025

« Pour la réalisation des forfaits prévention au domicile des retraités »

Domaine : Action sociale Retraite

Dispositif OSCAR

**Date limite de dépôt des candidatures:
31 octobre 2025**

La CGSS Guadeloupe ET Saint-Martin lance un appel à candidature en vue de conventionner avec des professionnels locaux (artisans, auto-entrepreneurs, petites entreprises, associations) pour la réalisation de prestations visant à soutenir l'autonomie des retraités.

Un contexte porté par une transition démographique majeure

La CNAV se positionne depuis plusieurs années comme un acteur central des politiques de prévention des effets du vieillissement et de la perte d'autonomie à destination notamment des retraités les plus fragiles. La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a ancré ce rôle dans les textes en prévoyant notamment à l'article L.115-9 du code de l'action sociale et des familles la signature d'une convention avec l'État sur la politique d'action sociale « *en vue de la préservation de l'autonomie des personnes âgées* ».

Dans un contexte marqué par une transition démographique majeure avec l'arrivée au grand âge des générations du baby-boom, une crise sanitaire sans précédent qui a mis en exergue la fragilité d'une partie de la population âgée et le souhait affiché d'une majorité des Français de pouvoir vieillir à domicile, la CNAV a anticipé le nécessaire « virage domiciliaire » des politiques du vieillissement avec notamment la rénovation de son offre des services à destination des retraités les plus fragiles au travers d'une évaluation multidimensionnelle des besoins et du dispositif OSCAR.

L'expérimentation des paniers de services, conduite entre février 2014 et avril 2016, a confirmé le besoin d'accompagnement des retraités pour favoriser le maintien à domicile, tout en pointant la réticence de certains d'entre eux à accepter une démarche préventive pour des motifs culturels et sociaux, mais aussi financiers.

Riche des enseignements de cette expérimentation, la CNAV a coconstruit avec les caisses, les administrateurs de la commission d'action sanitaire et sociale de la CNAV et les principaux partenaires de l'aide à domicile, un nouveau dispositif d'aide visant une approche plus globale des besoins des retraités fragilisés : l'offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite (*OSCAR*).

Cette nouvelle génération de plan d'aides, dont la description complète est disponible sur le portail www.partenairesaction sociale.fr, vise à proposer un accompagnement mobilisant des interventions humaines et autres réponses personnalisées qui s'appuie sur une approche renouvelée autour de prestations disposant de budgets dédiés.

Cet accompagnement :

- Propose une offre de service élargie, avec une complémentarité des aides individuelles et collectives selon une logique de bouquets de services et de prévention renforcée.
- Permet une certaine modularité de l'offre, notamment dans l'attribution de prestations forfaitaires de prévention en lien avec l'offre locale.
- S'appuie sur une démarche globale visant la hausse de la qualité de services et une meilleure articulation de tous les partenaires autour des retraités.
- Consacre la reconnaissance des intervenants à domicile dans leur rôle de coordination.

Ce dispositif cible une meilleure qualité de l'accompagnement au quotidien et favorise la réalisation des prestations de prévention préconisées. Il vise également une plus grande reconnaissance du professionnalisme des partenaires et une meilleure coordination des actions de tous les partenaires autour du retraité, contribuant à une mise en œuvre effective des plans d'aides notifiés et, par voie de conséquence une gestion optimisée des opérations comptables et du suivi budgétaire.

Un triple objectif

Ce nouveau plan d'aides répond à un triple objectif de prévention, d'accompagnement et de coordination. Ces trois objectifs trouvent leur traduction concrète dans les orientations du dispositif :

1. **Prévenir** : il s'agit de proposer une réponse adaptée à l'ensemble des besoins des personnes âgées, dans un souci de préservation de l'autonomie. Cette prévention repose sur une juste évaluation de sa fragilité et une attention portée en continu tout au long de la durée du plan d'aides.
2. **Accompagner** : le nouveau dispositif vise une amélioration de la qualité du service proposé aux personnes âgées. Cette qualité se concrétise en particulier par un accroissement de la diversité des prestations proposées ainsi qu'une attention portée aux messages de prévention, au contenu des prestations et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile qui ont la charge de leur exécution.
3. **Coordonner** : ce dernier objectif constitue un point d'évolution majeure en matière d'accompagnement des retraités. Il s'agit de simplifier la vie du retraité, en mettant en place un réseau coordonné des partenaires de l'action sociale autour de sa personne.

Les grands principes du dispositif

La nouvelle offre d'aide personnalisée a été structurée autour des 6 principes suivants :

1. Proposer une offre de services claire, structurée autour de deux familles de prestations.

- Un forfait prévention pouvant être composé de 4 familles de prestations, pour chacune desquelles un montant maximal de préconisation est conseillé lors de l'évaluation :

- Cadre de vie et sécurité
- Mobilité et lien social
- Soutien personnalisé
- Vie quotidienne

- Des heures d'accompagnement et de prévention, dont le nombre est orienté, mais non contraint, par la fragilité du retraité (*score FRAGIRE*). En complément, le retraité devrait se voir également proposer une orientation vers des programmes de prévention, en fonction de l'offre présente sur son territoire que celle-ci soit portée par la caisse de retraite et/ou par des partenaires.

2. Mettre le retraité au centre d'un dispositif coordonné visant à prévenir la perte d'autonomie.

Le dispositif renforce l'articulation des partenaires en charge de l'évaluation préalable, puis de la mise en œuvre et du suivi du plan d'aides. Cette coordination est réalisée au travers :

- D'une part, d'un outillage renforcé et partagé des différentes parties-prenantes (*caisses, structures d'évaluation, SAAD, notamment*),
- D'autre part, de la mise en place d'un coordinateur en charge d'accompagner les retraités dans la mise en œuvre de leur plan d'aides – lorsque celui-ci contient un nombre significatif de prestations diversifiées.

3. Proposer des modalités de financement simples.

Deux modalités de financement principales sont mises en place à travers ce dispositif :

- Les heures d'accompagnement et de prévention sont payées par l'Assurance retraite aux prestataires, selon les principes du tiers-payant, à hauteur de la prise en charge dont bénéficie le retraité
- Le forfait prévention est intégralement pris en charge par l'Assurance retraite et versé soit au prestataire, soit au retraité (*si le prestataire n'est pas conventionné avec la caisse*).

4. Encourager à travers ce dispositif la hausse progressive et homogène de la qualité de services.

Le nouveau dispositif s'accompagne d'un processus de renouvellement des conventions partenariales établies entre les caisses, et les structures d'évaluation, d'une part, et les services d'aide et d'accompagnement à domicile, d'autre part. Ces nouveaux cadres conventionnels mettent l'accent sur la qualité des prestations attendues de la part des différentes parties-prenantes ainsi que sur leur capacité à intervenir dans un écosystème coordonné autour du retraité.

5. Adapter les modalités de contrôle au dispositif

L'instauration de forfaits conduit à un ajustement de la politique de maîtrise des risques et la définition des modalités de contrôle corollaires de ces évolutions. Les contrôles mis en place, qu'ils soient embarqués dans les systèmes d'informations, réalisés tout au long du traitement de la demande d'aides, ou effectués a posteriori sur pièces ou sur place, visent à s'assurer de la pertinence et de l'effectivité des dépenses engagées.

6. Préserver le nombre de bénéficiaires tout en proposant un dispositif construit à budget contraint

Le dispositif, décliné autour des 5 principes exposés supra, a été défini avec le souci de maintenir au moins le même nombre de retraités accompagnés au travers du dispositif des Plans d'Actions Personnalisés (*PAP*) et sur la base d'un budget constant. Des hypothèses réalistes de consommation du dispositif, fondées sur les pratiques constatées avec les PAP et lors de l'expérimentation des paniers de services, ont conditionné l'ensemble des projections financières établies.

1. Prestations concernées par le plan d'aide OSCAR

Dans le cadre d'un plan d'aides OSCAR, des forfaits prévention peuvent être proposés aux bénéficiaires. Il s'agit des prestations en lien avec le cadre de vie et la sécurité, la mobilité et lien social, le soutien personnalisé et la vie quotidienne.

La CGSS envisage de conventionner avec des professionnels qualifiés en vue de la mise en œuvre de ces prestations.

Afin de garantir une collaboration claire et efficace, les éléments suivants sont précisés ci-dessous : la définition précise de la prestation attendue, les objectifs de la mission, les fonctions à exercer, les diplômes requis, ainsi que le tarif horaire applicable.

Cette démarche vise à encadrer les interventions de manière homogène, à assurer un niveau de qualité conforme aux exigences du dispositif, et à valoriser l'expertise des intervenants engagés dans l'accompagnement des bénéficiaires.

Les prestations forfait prevention

Cadre de vie et sécurité à domicile			
Aides techniques	Assistance et sécurité	Gros travaux d'entretien	Petits travaux

Définition	Fonction du personnel d'intervention requis	Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	Missions du personnel d'intervention	Tarif horaire
Les aides techniques permettent de préserver l'autonomie. Elles sont mobilisables selon les conditions de la circulaire « habitat et cadre de vie »	› Chargé d'évaluation et de prévention › Ergothérapeute › Personnel formé à l'installation et l'utilisation des aides techniques	Diplôme requis en lien avec la mission	› Favoriser le confort de vie et le bien vieillir : - améliorer l'accessibilité et la mobilité dans le logement - proposer des mesures simples d'aménagement - conseiller sur les aides techniques et en préconiser	Tarif régional

Cadre de vie et sécurité à domicile			
Aides techniques	Assistance et sécurité	Gros travaux d'entretien	Petits travaux

Définition	Fonction du personnel d'intervention requis	Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	Missions du personnel d'intervention	Tarif horaire
› Téléassistance › Système de sécurité automatisé Installation et/ou abonnement de matériel au domicile	› Chargé d'assister à distance les personnes âgées rencontrant des difficultés à leur domicile : - établir un contact oral, analyser la situation décrite et diligenter une réponse adaptée	› Avoir les connaissances et facultés générales suivantes : - connaître les thèmes liés au secteur de la gérontologie - maîtriser les entretiens	› Installer le matériel › Assurer une veille téléphonique et contacter l'abonné le cas échéant › Alerter la personne	Tarif régional

destiné à signaler des situations de crises et assurer une veille téléphonique.	- savoir gérer des alarmes liées à la sécurisation des biens - être garant de l'accueil et de la qualité des réponses téléphoniques dans le respect des procédures de régulation spécifiques à cette activité › Technicien d'installation et de maintenance : - connaître le matériel et ses fonctionnalités. - Avoir une expérience de l'exploitation des systèmes informatiques - installer la maintenance et le retrait des installations des systèmes	téléphoniques : voix claire, ferme, et dynamique, rapidité d'analyse et de prise de décision, savoir dialoguer avec les services d'urgence, avoir un bon self-control - aptitude au contact et au dialogue avec les personnes âgées - comportement propice à une écoute psychosociale › Aisance spontanée dans les contacts humains	référénte de l'abonné en cas de déclenchement de l'alarme › Former les utilisateurs au matériel	
---	--	---	---	--

Cadre de vie et sécurité à domicile

Aides techniques	Assistance et sécurité	Gros travaux d'entretien	Petits travaux	
Définition	Fonction du personnel d'intervention requis	Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	Missions du personnel d'intervention	Tarif horaire
Tous travaux de gros nettoyage, désinfection, assainissement, de salubrité tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur répondant aux critères d'hygiène de	› Personnel dit « hommes toutes mains »	› Recrutement a minima : - sans diplôme mais un e bonne expérience dans l'activité issue du bâtiment et des travaux publics, société de	› Dans un but d'hygiène, de salubrité et dans des conditions de sécurité pour l'intervenant : - lessivage des plafonds, des murs, des sols, etc. - traitement des tapis et moquettes	Tarif régional

sécurité dans la limite d'une surface qui sera indiquée dans la convention.		nettoyage, etc. › Formation post-recrutement : - Hommes toutes mains : CAP agent d'entretien - Attestation de formation aux 1^{ers} secours — AFPS : prévention secours civique de niveau 1	- entretien des voilages - nettoyage des vitres et encadrements, grandes surfaces (intérieures et extérieures) - entretien des accès, terrasses, balcons - entretien des boiseries (intérieures et extérieures) - entretien des volets extérieurs et des portes - désinfection des pièces : sanitaires (WC, salle de bain), cuisine, placards de rangement (alimentation, etc.) - Gros rangements	
---	--	---	---	--

Cadre de vie et sécurité à domicile

Aides techniques	Assistance et sécurité	Gros travaux d'entretien	Petits travaux	
Définition	Fonction du personnel d'intervention requis	Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	Missions du personnel d'intervention	Tarif horaire
Tâches élémentaires et occasionnelles pour une durée courte de 2 heures maximum qui ne demandent pas l'intervention d'un artisan ou une qualification particulière › Travaux de bricolage - exercés dans le cadre d'aménagement et/ou d'entretien au domicile seul ou en accompagnant le bénéficiaire dans leur réalisation - réalisés pour assurer la sécurité de la per- sonne âgée dans son habitat (hors gros travaux) › Travaux de jardinage Consistent à intervenir sur des espaces verts d'un particulier et ne relèvent pas de l'intervention d'une entreprise.	› Intervenant dit « hommes toutes mains » : - agent à domicile - agent d'entretien - agent polyvalent	› Recrutement a minima : - sans diplôme et - expérience dans l'activité sans certification particulière › Formation post-recrutement : - hommes toutes mains : CAP agent d'entretien - attestation de formation aux 1^{ers} secours – AFPS : prévention secours civique de niveau 1	› Petit bricolage ponctuel : - petit entretien de plomberie (changement d'un joint de robinet, etc.), ou d'électricité (remplacement d'une ampoule, etc.) ou d'entretien divers et de réparation (pose d'une tringle, d'un miroir, tableau, etc.) - déplacement et montage de meubles, etc. › Petit jardinage - tonte, désherbage, débroussaillage, taille et entretien des haies en vue de libérer les accès - nettoyage des abords des allées d'accès pouvant devenir glissantes	Tarif régional

Mobilité et lien social

Aide à la mobilité

Aide aux loisirs

Accompagnement informatique

Repas pris en structure

Définition	Fonction du personnel d'intervention requis	Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	Missions du personnel d'intervention	Tarif horaire
Déplacements organisés avec le véhicule de la structure ou de l'intervenant Ce service peut être collectif ou individuel et peut répondre aux besoins des personnes âgées étant dans l'incapacité d'utiliser les autres types de transports de manière autonome. Ce service ne doit pas se substituer aux transports sanitaires légers.	› Chauffeur accompagnateur › Aide à domicile › Auxiliaire de vie	› Recrutement a minima : - sans diplôme ou expérience dans l'activité - permis B valide et assurance › Formation post-recrutement : - « savoir-faire » avec les personnes âgées, connaître le domaine de la gérontologie et avoir des qualités de convivialité, d'écoute, de respect - Attestation de formation aux 1^{ers} secours – AFPS : prévention secours civique de niveau 1 ; - formation à la manipulation physique d'autrui, à la mobilisation	› Prendre le retraité en charge à son domicile avec éventuelle assistance pour descendre ou monter les escaliers, pour la fermeture des issues du logement › Accompagner la personne jusqu'à sa destination › Raccompagner la personne à son domicile	Tarif régional

Mobilité et lien social

Aide à la mobilité

Aide aux loisirs

Accompagnement informatique

Repas pris en structure

Définition	Fonction personnel d'intervention requis	Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	Missions personnel d'intervention	Tarif horaire
Initiation à l'informatique, aux nouvelles technologies, démonstration et aide à l'installation, dépannage de premier niveau, etc.	› Agent administratif › Responsable de secteur › Prestataire qualifié	› Recrutement a minima : - formation de base à l'utilisation d'outils informatiques › Formation post-recrutement : - « savoir-faire » avec les personnes âgées, connaître le domaine de la gérontologie et avoir des qualités de convivialité, d'écoute, de respect, etc. - attestation de formation aux 1^{ers} secours – AFPS : prévention secours civique de niveau 1	› Aider à utiliser un mobile : envoyer, recevoir des appels et messages › Aider à la navigation internet › Aider à l'utilisation des boîtes mail	Tarif régional

Définition	Fonction du personnel d'intervention requis	Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	Missions du personnel d'intervention	Tarif horaire
Organisation spécifique sous forme de permanence et de temps dédié uniquement à la gestion administrative, juridique avec du personnel qualifié nécessitant une prise en charge sur la durée	› Responsable de service › Juriste d'entreprise › Travailleur social › Écrivain public › Comptable	› Qualification minimale : - niveau requis bac +2 - avoir les connaissances - requises sur l'accès aux droits et aides administratives › Formation post-recrutement : - attestation de formation aux 1^{ers} secours — AFPS : prévention secours civique de niveau 1	› Maîtriser la gestion administrative dans le respect de la confidentialité › Répondre aux besoins en contribuant à sortir la personne âgée de son isolement et lui permettre de bénéficier des droits auxquels elle peut prétendre : - rédaction de courriers - paiement des factures - démarches administratives diverses (assurance, banque, déclaration d'impôts, etc.) › Se mettre en contact avec les administrations	Tarif régional

Soutien personnalisé

Conseil en gestion administrative
et budgétaire

Mieux
être

Soutien
psychologique

Conseil en prévention
à domicile

Définition	Fonction du personnel d'intervention requis	Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	Missions du personnel d'intervention	Tarif horaire
Les prestations « mieux être » peuvent couvrir plusieurs champs : › protection hygiène › coiffure › esthétique	› Coiffeur professionnel à domicile ou non › Esthéticienne professionnelle à domicile ou non › Pharmacien, etc.		› Contribuer à une estime de soi positive	Tarif régional

Soutien personnalisé

Conseil en gestion administrative
et budgétaire

Mieux
être

Soutien
psychologique

Conseil en prévention
à domicile

Définition	Fonction du personnel d'intervention requis	Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	Missions du personnel d'intervention	Tarif horaire
La prestation « soutien psychologique » peut être dispensée par un psychologue privé ou dans le cadre d'un service spécialisé.	› Psychologue › Professionnel formé aux techniques de la relation		› Contribuer à un mieux être de la personne âgée › Intervenir en cas de crise (d'angoisse, suicidaire par exemple)	Tarif régional

Soutien personnalisé

Conseil en gestion administrative
et budgétaire

Mieux
être

Soutien
psychologique

Conseil en prévention
à domicile

Définition	Fonction du personnel d'intervention requis	Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	Missions personnel d'intervention	Tarif horaire
Prestation d'animation personnalisée au domicile des personnes âgées et qui participe à la prévention de la perte d'autonomie et au répit des aidants (nutrition, activité pour stimuler, la mémoire, l'équilibre, etc.) Modalités : plusieurs séances d'une heure selon un projet individuel en présentiel ou à distance	› Nutritionniste › Auxiliaire de vie › Prestataire qualifié : aide à domicile qualifiée, ergothérapeute, chargé d'évaluation et de prévention, etc. › Animateur		› Mettre en œuvre un programme d'animations individualisé au domicile et adapté aux besoins et aux progrès de la personne âgée ainsi qu'à sa capacité de concentration et à sa fatigabilité	Tarif régional

Vie quotidienne

Livraison de courses à domicile

Portage de repas

Définition	Fonction du personnel d'intervention requis	Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	Missions du personnel d'intervention	Tarif horaire
Il ne s'agit pas d'une aide aux courses. Il peut s'agir de livraison de courses alimentaires, de médicaments, de livres, de journaux, etc.	› Chauffeur-livreur › Service spécialisé	› Recrutement a minima : - être titulaire du permis B catégorie A ou autre selon le véhicule à conduire - expérience dans l'activité : catégorie B - Le chauffeur-livreur doit avoir une bonne condition physique et un bon relationnel	Au volant d'un véhicule léger*, le chauffeur-livreur assure la livraison et l'enlèvement de tous types de marchandises (denrées alimentaires, produits pharmaceutiques, etc.) au sein d'un périmètre géographique restreint. *Le véhicule doit être immatriculé auprès de la CCI. › Apporter la marchandise achetée et/ou commandée jusqu'au domicile de la personne (cuisine, etc.) › Remettre à la personne la liste de la commande, le bon de livraison, la facture qui doit porter la mention acquittée	Tarif régional

Vie quotidienne

Livraison de courses à domicile

Portage de repas

Définition	Fonction du personnel d'intervention requis	Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	Missions du personnel d'intervention	Tarif horaire
Le service de portage de repas assure la préparation et la livraison de repas froids (à réchauffer dans un four micro-ondes) ou chauds au domicile de la personne âgée. La distribution des plateaux repas froids doit avoir lieu par véhicule frigorifique. › Modalités : - coût du port uniquement - le prestataire de services doit préciser s'il sous- traite et auprès de qui.	› Chauffeur-livreur	› Recrutement a minima : - sans diplôme ni qualification particulière mais être détenteur du permis B ou autre selon le véhicule à conduire - expérience dans l'activité › Formation post-recrutement : - formation spécifique de livreur de portage de repas - avoir acquis le savoir- faire et le savoir être auprès des personnes âgées - attestation de formation aux 1^{ers} secours – AFPS : prévention secours civique de niveau 1	Au volant d'un véhicule léger*, le chauffeur-livreur assure la livraison et l'enlèvement des plateaux repas au sein d'un périmètre géographique restreint. *Le véhicule doit être immatriculé auprès de la CCI. › Préparer des colis-repas : - vérifier le nom et autres coordonnées du destinataire par rapport au bon de livraison - vérifier la date de péremption - tenir compte des régimes alimentaires particuliers si conclu dans le contrat. › Livrer des repas au domicile :	Tarif régional

			- respecter les heures - déposer chez la personne âgée › Récupérer le bon de livraison dûment signé par la personne âgée › Remonter les problèmes rencontrés	
--	--	--	---	--

2. Tableau des prestations et prises en charge financière

Type de prestation	Tarif / Forfait	Plafond annuel pris en charge	Modalités
Petits travaux / bricolage / jardinage	25 €/h	150 € (~6h/an)	1 intervention tous les 2 mois max
Gros travaux entretien / salubrité	30 €/h	240 € (~8h/an)	2h par trimestre
Aides techniques légères	Forfait 50 €	Non cumulable	Petites aides (barres d'appui, tapis)
Aides techniques moyennes	Forfait 100 €	Non cumulable	Siège de douche ou équivalent
Aides techniques lourdes	Forfait 150 €	Non cumulable	Rampes d'accès ou équivalent
Mobilité / déplacements accompagnés	20 €/h	500 € (~25h/an)	
Mieux-être (coiffure, esthétique)	Forfait 200 €	200 €	
Soutien psychologique	Forfait 250 €	250 €	
Accompagnement informatique	Forfait 100 €	100 €	
Conseil en prévention domicile	Forfait 250 €	250 €	
Livraison de courses	20 €/h	200 € (~10h/an)	
Portage de repas	10 €/repas	500 € (ou forfait 400 €)	Si non conventionné
Accompagnement aux loisirs	Forfait 150 €	150 €	

3. Conditions et modalités de candidature

Les conditions de candidature sont les suivantes :

- Être immatriculé et à jour des obligations sociales et fiscales;
- Disposer des compétences et qualifications requises ou sinon d'expériences probantes;
- Pouvoir utiliser le Portail des Partenaires Action Sociale (PPAS) pour la gestion administrative et financière des missions confiées.

Le dossier complet est à transmettre par mail à l'adresse suivante: appelaprojetretraite@cgss-guadeloupe.fr au plus tard **le 31 octobre 2025**.

✦ Check-list des pièces à joindre

- ☐ Formulaire de candidature
- ☐ Extrait Kbis ou numéro SIRET(≥1 an)
- ☐ Assurance responsabilité civile professionnelle
- ☐ Attestations URSSAF
- ☐ Liste des communes sur lesquelles vous êtes en capacité d'intervenir
- ☐ Attestation d'immatriculation au registre des métiers, si artisan
- ☐ Agrément ou déclaration en tant que service à la personne (SAP), selon la prestation assurée
- ☐ Attestation de respect des normes d'hygiène (HACCP), selon la prestation assurée
- ☐ Contrat ou convention avec la collectivité ou l'organisme de portage, selon la prestation assurée
- ☐ Agrément pour portage de repas
- ☐ Diplôme et/ou réalisations probantes
- ☐ N° SIRET (preuve d'activité déclarée)
- ☐ Attestation d'inscription à l'Ordre national, selon la prestation assurée
- ☐ Preuve de respect des règles d'hygiène, selon la prestation assurée
- ☐ Références ou avis clients
- ☐ Charte de bientraitance ou déontologie signée
- ☐ Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)
- ☐ Attestation de formation aux gestes de premiers secours
- ☐ Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité
- ☐ Statuts et organigramme
- ☐ Rapport d'activité et/ou bilan des réalisations
- ☐ Justificatifs des moyens humains affectés

Des informations supplémentaires pourront être sollicitées après réception du dossier, si nécessaire.

4. Sélection et conventionnement

- Les dossiers seront examinés selon la conformité, la capacité technique et les références.
- La CGSS adoptera une approche visant à couvrir l'ensemble du territoire en fonction du nombre de bénéficiaires à accompagner. Par conséquent, toutes les candidatures ne pourront pas être retenues.
- Les prestataires retenus seront conventionnés pour intervenir auprès des retraités bénéficiaires.
- La mise en œuvre des forfaits prévention est envisagée, au plus tôt, à partir du 1er décembre 2025.

5. Contacts

Pour toute question: appelaprojetretraite@cgss-guadeloupe.fr

Appel à candidature – Forfaits prévention OSCAR

Identification du candidat

Raison sociale / Nom _Prénom:

Adresse complète:

Telephone:

Email:

N° SIRET / INSEE:

Activités principales:

Prestations: Merci de cocher les prestations que vous êtes en mesure d'assurer.

- ☐ Petits travaux / bricolage / jardinage
- ☐ Gros travaux d'entretien / salubrité
- ☐ Installation aides techniques
- ☐ Mobilité / déplacements accompagnés
- ☐ Accompagnement informatique
- ☐ Mieux-être (coiffure, esthétique, massage...)
- ☐ Soutien psychologique
- ☐ Conseil prévention domicile
- ☐ Livraison courses
- ☐ Portage repas

Liste des pièces : merci d'indiquer les documents que vous avez transmis en les cochant.

- ☐ Formulaire de candidature
- ☐ Assurance responsabilité civile professionnelle
- ☐ Extrait Kbis ou numéro SIRET(≥1 an)
- ☐ Attestations URSSAF

- ☐ Liste des communes dont vous pourriez assurer la couverture
- ☐ Attestation d'immatriculation au registre des métiers, si artisan
- ☐ Agrément ou déclaration en tant que service à la personne (SAP), selon la prestation assurée
- ☐ Attestation de respect des normes d'hygiène (HACCP), selon la prestation assurée
- ☐ Contrat ou convention avec la collectivité ou l'organisme de portage, selon la prestation assurée
- ☐ Agrément pour portage de repas
- ☐ Diplôme et/ou réalisations probantes
- ☐ N° SIRET (preuve d'activité déclarée)
- ☐ Attestation d'inscription à l'Ordre national des pédicures-podologues
- ☐ Preuve de respect des règles d'hygiène
- ☐ Références ou avis clients
- ☐ Charte de bientraitance ou déontologie signée
- ☐ Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)
- ☐ Preuve de formation aux gestes de premiers secours
- ☐ Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité
- ☐ Statuts et organigramme
- ☐ Rapport d'activité et/ou bilan des réalisations
- ☐ Justificatifs des moyens humains affectés

Commentaire/Motivation:

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are approximately 20 lines visible. The paper has a slight shadow on its right side, suggesting it's resting on a surface.

Date: _____ Signature: _____